

Communiqué de presse

Zurich, le 28 mars 2024

Décision prise hier par le Conseil fédéral concernant les taux d'intérêt sur les crédits Covid-19

GastroSuisse approuve la décision de ne pas augmenter les taux d'intérêt

Hier, le Conseil fédéral a décidé de maintenir les taux d'intérêt actuels sur les crédits Covid-19. GastroSuisse est favorable à cette décision qui écarte une menace de taille. En revanche, la Fédération ne comprend pas pourquoi le Conseil fédéral ignore la récente baisse du taux directeur.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil fédéral a décidé de ne pas augmenter les taux d'intérêt sur les crédits Covid-19. En février 2024, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) avait informé GastroSuisse que les taux d'intérêt seraient probablement rehaussés début avril. La Fédération GastroSuisse se déclare soulagée suite à la décision prise hier par le Conseil fédéral. Toutefois, une baisse des taux subséquente à celle du taux directeur de la BNS aurait été plus opportune. L'année dernière, le Conseil fédéral a fixé de manière incompréhensible un taux d'intérêt de 1,5% sur les crédits jusqu'à 500 000 francs, alors même que ceux-ci devaient initialement être exempts d'intérêts. Le taux d'intérêt est passé de 1,5% à 2% sur les crédits dépassant ce montant.

Le Conseil fédéral n'adapte pas les taux d'intérêt à l'évolution du marché

Conformément à l'article 4 al. 2 de la *loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19*, le Conseil fédéral est tenu d'adapter chaque année au 31 mars les taux d'intérêt à l'évolution du marché. Le Conseil fédéral a appliqué cet article pour la première fois l'année dernière. Mais cette année, il a malheureusement omis de réagir à la baisse du taux directeur annoncée la semaine dernière par la BNS. «Il faut se rendre à l'évidence: nous risquons d'en arriver à un point où les taux d'intérêt sur tous les crédits Covid-19 seront plus élevés que le taux directeur! C'est un camouflet pour tout commerçant ayant eu recours à ce soutien financier pendant la pandémie. Contrairement à la promesse qu'il avait faite, le Conseil fédéral prend une décision en faveur de quelques banques, laissant pour compte des milliers de PME», a déclaré Casimir Platzer, président de GastroSuisse.

Les taux d'intérêt actuels sont injustifiés

Le Conseil fédéral nous explique que les intérêts incitent les entreprises à ne pas recourir aux crédits Covid-19 plus longtemps que nécessaire. Mais les entreprises n'ont pas besoin d'incitations supplémentaires pour rembourser rapidement les crédits Covid. Bien au contraire, la hausse des taux d'intérêt constitue une entrave au remboursement des crédits en cours. N'oublions pas non plus que ces crédits sont garantis par un système de cautionnement étatique. Les banques émettrices ne supportent donc aucun risque! Les taux d'intérêt actuels ne sont pas non plus justifiés d'un point de vue économique.

Interlocuteur

GastroSuisse, Casimir Platzer, président

044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch